

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 avril 2025 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2025 04 22-03 - RESSOURCES HUMAINES - Recours aux vacataires pour le fonctionnement du lieu d'exposition « Le Secret des Temps »

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 05/04/2025
En exercice : 33	
Présents : 25	Affichage de la convocation : 16/04/2025
Pouvoirs : 6	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 24/04/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES (arrivée à compter de la délibération n° 3), Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NÉMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte RÉGIS-MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NÉMOZ M Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte RÉGIS-MOREAU Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON Mme Sylvie RAZY	

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacataires,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de recruter des vacataires à compter du 1^{er} mai 2025 pour l'accueil, la billetterie, la vente et la surveillance du lieu d'exposition « Le Secret des Temps ».

Il est proposé également aux membres du Conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 € (vingt euros).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
26 suffrages exprimés :
26 voix Pour,
5 Abstentions
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour le lieu d'exposition
« Le Secret des Temps » à compter du 1^{er} mai 2025 dans les conditions
susmentionnées.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24.04.2025
et de la publication en mairie le
24.04.2025

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel JULLIEN

